



SALON D'ARTS PLASTIQUES

ARTS ET LETTRES de France

Siege social : 12 rue des Bouviers 33800 bordeaux

CHATEAU SEGUR PAREMPUYRES

Exposition du : 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024

Sélection des œuvres le samedi : 7 octobre 2023 Délibération de 15 à 18 H.

Pour les artistes de la région : **présentation TROIS œuvres au minimum à la salle de réunion, 16 rue saumenudes - BORDEAUX**

Ne pas oublier la fiche d'inscription ci-jointe.

Le samedi 7 octobre 2023, les adhérents peuvent se garer au parking surélevé des Capucins (assez sécurisé), à 100 mètres de la salle de réunion.

Pour les artistes hors-région : envoi des photos par courrier à Flore bruic-depes
Avant : le 4 octobre (avec le bulletin d'inscription ci-joint) au mail : flore.bruic-depes@orange.fr

Dépôt des œuvres

Pour les artistes de la région : dépôt sur le lieu de l'exposition entre 9h et 12h
Le : vendredi 1^{er} décembre

Pour les artistes hors-région : envoi par colis non recommandé chez flore Bruic-Depes
On verra aussi avec Gabrielle Furlan pour la région des **Pyrénées Atlantiques**

Décrochage des œuvres

Le soir de l'exposition après 18 heures : fin janvier 2024

MODALITES ET REGLEMENT de L'EXPOSITION 2023 à Parempuyres : château Ségur

SELECTION DES ŒUVRES

Toutes techniques artistiques admises, **entre 3 et 5 œuvres maximum**, originales et signées. Les œuvres en réel décalage avec les photos, les copies ou plagiats seront refusées.

Chaque œuvre doit mentionner le titre, le nom, prénom, tél, adresse de l'artiste.

Toute œuvre dont le système d'accrochage sera défectueux ou inexistant ne sera pas exposée.

Toute œuvre d'un niveau faible constitue une contre-publicité pour l'auteur et Arts et Lettres de France : elle sera refusée.

Toutes les œuvres (huile et acrylique) seront présentées sans encadrement : une simple baguette cache-clous sera acceptée.

Pour la sécurité, les sous-verres à pinces ou les encadrements non résistants seront refusés.

Les sculptures auront leurs supports ou socles : dimensions libres. Afin d'éviter les vols, les petits formats seront fixés sur leurs socles.

Aucun changement d'œuvres ne sera accepté entre la sélection et la mise en place.

Les décisions du jury sont sans appel.

FORMATS

En raison de l'Espace proposé, les dimensions des tableaux seront :

Pour Huile et acrylique : compris entre le 25 F ou P (81x65) et le 40 F (100x81).

Les tableaux dans les formats (100x81) ne seront acceptés qu'en **VERTICAL** et seront sur **chevalets dans la deuxième salle.**

Aquarelles-Dessins- Pastels – Photos : Format raisin de préférence : **50 x 70cm**, avec encadrement solide (de préférence sans verre).

Formats carrés : 1m X 1m Maximum **Formats ronds** : Diamètre 1m Maximum.

DROITS

Le droit d'accrochage est de **30 € pour 2 œuvres**, pour les personnes qui n'ont pas exposé à Hourtin ou à Bordeaux. **Au-delà : 40 euros**

Pour les sculptures : 30 euros (3 à 5 sculptures).

Pour les artistes non adhérents le droit d'accrochage est fixé à 40 euros pour une œuvre et 50 pour plusieurs œuvres.

Pour les artistes de la région, le règlement se fera le jour de la sélection.

Pour les artistes hors région, le règlement se fera après l'envoi écrit des œuvres choisies
Les artistes qui ont déjà exposé, dans des conditions souvent difficiles, notamment à Bordeaux participent aux frais de vernissage (pas de vin).

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse de sous-verre, vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit. Chaque exposant peut s'assurer individuellement s'il le désire.

Ils reconnaissent que le seul fait de leur participation est **l'acceptation de ce règlement.**

MEMBRES DU JURY 2023

- Jacky DUMERGUE
- Gabrielle FURLAN
- Chantal MERLE-LANNA
- Muguette MALBEC
- Nadine HUET-DANGEREUX

- Flore BRUIC-DEPES (Présidente Beaux-Arts)
- Philippe PLAGNOL (Président général)

PHOTOCOPIER INSCRIPTION (écrire lisiblement et sans ratures)

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Portable :

N°	TITRES	TECHNIQUE	DIMENSIONS	PRIX
1				
2				
3				
4				

Le fait d'exposer implique votre participation pour assurer 1 à 2 permanences. Indiquez plusieurs dates

-1..... -2..... -3..... -4.....

Je soussigné(e) déclare accepter le règlement ci-dessus

Lu et approuvé.....

Date et Signature

Les participants sont invités à photocopier leur fiche pour garder un exemplaire chez eux ; ils présenteront leurs tableaux avec la 2^{ème} fiche. MERCI